



COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 26.10.2021**

Date de convocation : 19.10.2021

Conseillers en exercice : 10

Présents : 8 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Anne-Laurence FRULLINI à Omar AÏT MOUH - Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

La séance est ouverte à 20h30.

Olivier JURADO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 04.10.2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Demande de subvention pour l'année 2022.

2°) Modification n°9 des statuts de la CCCLA.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Demande de subvention pour l'année 2022.

Aménagement d'un espace loisirs

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 pour la création du City Stade. Le plan de financement est établi comme suit : Montant total de l'opération 177 043,29 € HT Subvention DETR 2022 (40%) 70 817,32 € HT, Subvention Département (30%) 53 112,99 € HT Autofinancement commune 53 112,98 € HT.

Mise en sécurité de la rue du Rivalet

Le Conseil municipal décide de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2022 et auprès du Département notamment dans le cadre du produit des amendes de police. Le plan de financement est établi comme suit : Montant total de l'opération 100 815,75 € HT Subvention DETR 2022 (40%) 40 326,30 € HT, Subvention Département (30%) 30 244,73 € HT, Autofinancement commune 30 244,72 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

2°) Modification n°9 des statuts de la CCCLA.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- afin de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois ;
- suite à l'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois telle que présentée ci-dessus.

II - Questions diverses.

1°) Point travaux

La rénovation énergétique des bâtiments publics : L'isolation de la toiture de la salle polyvalente ainsi que de la mairie est terminée.

La prochaine étape est la production d'énergie renouvelable avec l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle polyvalente et de la mairie.

2°) Point finance

Les dépenses en fonctionnement sont un peu plus importantes que l'année dernière. Elles s'expliquent en outre par le recrutement d'un nouvel agent au service technique, des frais de justices et de d'entretien de voiries ainsi que l'anticipation de paiement de la taxe foncière versus l'année dernière.

3°) Réunion publique PLU

Afin de définir le projet du développement urbain de la commune pour les années à venir, la municipalité a engagé il y a plusieurs années le processus de transformation de la carte communale en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La première phase consiste en l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD donne les grandes orientations qui permettront de définir le règlement et le zonage. Une réunion publique PLU pour la présentation du PADD sera organisée mercredi 10 novembre à 18h30 dans la salle polyvalente.

4°) Cérémonie

En hommage aux soldats morts pour la France, un dépôt de gerbe aura lieu lors de la cérémonie devant le monument aux morts, jeudi 11 novembre 2021 à 11h30. La cérémonie sera suivie d'un apéritif si les conditions climatiques et sanitaires le permettent.

5°) L'Eglise St Pierre St Paul

Deux concerts auront lieu au profit de la restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul :

- L'ensemble vocal « Les Tréteaux de Régambert » se produira samedi 27 novembre 2021 à 17h00 dans l'église.
- Les petits chanteurs de Saint Joseph des CARMES interpréteront des chants de Noël, vendredi 17 décembre 2021 à 18h30 dans la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers,